

DÉCISION DU MAIRE

VÉRIFICATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉSENFUMAGE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la vérification périodique des systèmes de sécurité incendie et désenfumage pour les bâtiments de la Commune de Pont Audemer,

Le Maire

DÉCIDE d'engager un contrat de vérification des systèmes de sécurité incendie et désenfumage avec I.M.S sécurité pour les bâtiments suivants :

Vérifications effectuées au titre du contrat	Montant HT
MAISON DE QUARTIER LA VILLA (INC ET DSF)	204,87
MUSEE MUNICIPAL ALFRED CANEL (INC ET DSF)	88,71
THEATRE L'ECLAT (INC ET DSF)	348,47
SALLE D'ARMES (INC ET DSF)	174,23
HOTEL DE VILLE (INC ET DSF)	152,08
MEDIATHEQUE (INC ET DSF)	243,59
ECOLE GEORGES SAND ET OFFICE DU TOURISME (INC ET DSF)	191,10
SALLE DE LA RISLE (INC ET DSF)	348,47
TENNIS COUVERT PONT AUDEMER (INC & DSF)	160,56
ESPACE CULTUREL ET ARTISTIQUE (INC & DSF)	272,48
CENTRE TECHNIQUE (INC ET DSF)	255,51
PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS ALEXIS VASTINE (INC)	290,39
RESERVE DU MUSEE (INC)	58,08
MAISON DE LA JUSTICE (INC)	58,08
BATIMENT DES ASSOCIATIONS – VESTIAIRE RUGBY + CLUB HOUSE (INC)	59,21
BOULE LYONNAISE – PRE BARON (INC)	58,08

BÂTIMENT HEBERGEMENT (INC)	168,54
ANCIEN PRESBYTERE SAINT GERMAIN VILLAGE	96,07
ANCIEN TRIBUNAL RUE STANISLAS DELAQUAIZE	96,07
ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE (INC ET DSF)	456,14
ECOLE PAUL HERPIN (INC ET DSF)	173,19
ECOLE SAINT EXUPERY – ECOLE HELENE BOUCHER CYCLE 1 (INC)	168,54
ECOLE HELENE BOUCHER CYCLE 2 + ADMINISTRATION (INC ET DSF)	340,08
ECOLE LOUIS PERGAUD MATERNELLE (INC)	86,54
ECOLE LOUIS PERGAUD PRIMAIRE (INC)	86,54
ECOLE SAINT GERMAIN LES JONQUILLES (INC & DSF)	143,59

MONTANT DU CONTRAT TOTAL ANNUEL 4 895,33€

Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois du 08 janvier 2026 au 07 janvier 2027

Fait à Pont-Audemer, le 23 janvier 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

